



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien

**Organismes de réglementation,
associations, syndicats et
employeurs :**

Quelle est la différence ?

Comprendre les différents rôles que jouent les organismes de réglementation, les associations, les syndicats et les employeurs dans le système de santé de l'Ontario aide les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) à savoir où s'informer et demander du soutien.



**OSFSSS : ORGANISME
DE SURVEILLANCE/
RÉGLEMENTATION DES PSSP
DE L'ONTARIO**



ASSOCIATION



SYNDICAT



EMPLOYEUR

À propos de l'OSFSSS

L'Organisme de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) est un organisme de surveillance (réglementation) établi par le gouvernement de l'Ontario pour protéger le public. En vertu de la [Loi de 2021 sur l'OSFSSS](#), l'OSFSSS encadre les PSSP (titulaires) inscrits afin de s'assurer qu'ils offrent des soins sécuritaires, de qualité, éthiques et responsables.

L'inscription des PSSP auprès de l'OSFSSS est actuellement volontaire ; cependant, l'objectif est le même : protéger le public.

Si vous avez des questions, contactez l'OSFSSS à registration@hscpoa.com ou, pour en savoir plus, visitez hscpoa.com.



Qui fait quoi ?

Découvrez les rôles distincts que jouent les organismes de réglementation, les associations, les syndicats et les employeurs dans le système de santé de l'Ontario.



OSFSSS : ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION DES PSSP de l'Ontario

Protège le public

- S'assure que les membres PSSP inscrits de l'OSFSSS respectent les lois sur les soins de santé.
- Établit les exigences des programmes d'inscription, de renouvellement annuel et d'amélioration continue de la qualité.
- Crée un code de déontologie, les normes et d'autres documents d'orientation de l'OSFSSS pour les PSSP inscrits.
- Traite les plaintes concernant le comportement ou les soins fournis par un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS à l'aide d'un processus juste et transparent.



ASSOCIATION

Défend et soutient les intérêts des membres

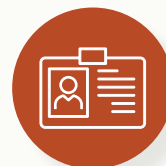
- Défend les intérêts des PSSP auprès du gouvernement, des employeurs et d'autres organismes de santé.
- Peut offrir à ses membres de l'éducation, de l'information sur les emplois, des événements sociaux et des prix.
- Peut promouvoir la recherche et les ressources liées aux PSSP.
- Peut aider les PSSP inscrits à répondre aux plaintes reçues par l'OSFSSS et offrir une assurance responsabilité professionnelle.



SYNDICAT

Représente les employés lors des discussions et négociations avec les employeurs

- Négocie avec les employeurs des PSSP au sujet des salaires, des avantages sociaux, des conditions de travail et de la sécurité d'emploi.
- Défend les intérêts des PSSP lorsqu'ils communiquent avec leurs employeurs. Par exemple, un syndicat pourrait aider les PSSP membres du syndicat à demander à leur employeur de meilleurs avantages.
- Défend les droits des employés PSSP.
- Règle les griefs en vertu de la convention collective entre les employés PSSP et leurs employeurs.
- Offre du soutien aux membres PSSP du syndicat qui font face à des mesures disciplinaires de l'employeur ou qui ont des défis liés au travail et peut aider les PSSP à répondre aux plaintes reçues par l'OSFSSS.



EMPLOYEUR

Embauche et rémunère les PSSP pour leur travail

- Respecte les lois ontariennes sur le travail afin de s'assurer que les employés PSSP sont traités de façon sécuritaire, équitable et sans discrimination.
- Explique les tâches des employés PSSP.
- Veille à ce que les employés PSSP comprennent leurs droits.
- Crée les politiques et procédures d'employeurs de PSSP.
- Offre de la formation, de l'éducation et de l'équipement aux PSSP pour soutenir la sécurité au travail.

Où aller chercher de l'aide ?

Que vous cherchiez des conseils, du soutien en milieu de travail ou de l'information réglementaire ou sur la défense des intérêts, voici par où commencer.

ÉDUCATION ET COMPÉTENCE CONTINUE

« De quelle éducation ai-je besoin pour devenir un PSSP ? »



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

Visitez hscpoa.com pour comprendre les exigences en matière d'éducation et le processus de demande pour devenir un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS en Ontario.

« Comment rester à jour sur mes exigences d'amélioration continue de la qualité ? »



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

Une fois que le Règlement sur l'amélioration continue de la qualité (ACQ) sera adopté, l'OSFSSS gèrera un programme d'ACQ. Les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS devront en respecter les exigences pour démontrer qu'ils continuent à apprendre et à maintenir leur compétence.

« Comment puis-je accroître mes connaissances et aptitudes ? »



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

Avec le temps, l'OSFSSS disposera de ressources couvrant les connaissances, les aptitudes et la compréhension de la réglementation. Si vous avez des questions, contactez registration@hscpoa.com.



ASSOCIATION

Les associations et d'autres institutions peuvent offrir des ressources éducatives.



EMPLOYEUR

Les employeurs peuvent offrir de la formation et une reconnaissance professionnelle liées aux responsabilités professionnelles.

« Où puis-je m'informer sur la législation, la réglementation ou les responsabilités concernant les PSSP ? »



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

L'OSFSSS fournit des directives au public, aux PSSP et aux employeurs concernant les responsabilités et la législation sur les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS.

« De quelle formation ai-je besoin pour mon rôle et comment puis-je l'obtenir ? »



EMPLOYEUR

Votre employeur vous dira les aptitudes et la formation dont vous avez besoin. Les PSSP sont responsables d'identifier leurs besoins d'apprentissage et de parler à leur employeur pour combler les lacunes.

RÉSEAUTAGE ET ÉVÉNEMENTS

« Comment puis-je établir un lien avec d'autres PSSP ? »



ASSOCIATION

Les associations organisent des événements où vous pouvez créer des liens avec des PSSP.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

« Est-ce que mon salaire augmente en fonction de mes années de travail ? »



SYNDICAT

Les syndicats aident à régler les enjeux liés au travail et soutiennent les employés PSSP avec des éléments comme le salaire et les avantages sociaux.

« Est-ce que je serai mieux rémunéré si je travaille les nuits ou les fins de semaine ? »



EMPLOYEUR

Dans la plupart des cas, votre employeur vous paie pour votre travail et vous fournit des informations sur votre salaire et sur les avantages sociaux.

« Qu'est-ce qui est inclus dans mes avantages sociaux ? »

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

« Qui peut m'aider à défendre les intérêts des PSSP ? »



ASSOCIATION

Les associations pour les PSSP peuvent défendre et promouvoir les intérêts de leurs membres.

« Qui dois-je contacter pour obtenir de meilleures conditions de travail ? »



SYNDICAT

Votre syndicat est responsable des relations de travail entre vous et votre employeur. Veuillez communiquer avec votre syndicat pour toute préoccupation concernant les conditions de travail.



EMPLOYEUR

Si votre lieu de travail n'est pas syndiqué, faites part de vos préoccupations à votre employeur.

PROTECTION

« J'ai des préoccupations de sécurité liées à un autre PSSP ou employé de la santé. Que dois-je faire ? »



EMPLOYEUR

Communiquez avec votre employeur si vous avez des préoccupations concernant la conduite d'un autre membre du personnel.



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

Si la personne qui vous préoccupe est un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS, vous pouvez déposer une plainte à hscpoa.com ou envoyer un courriel à complaints@hscpoa.com.



ORDRES DE RÉGLEMENTATION

Vous pouvez signaler des préoccupations de conduite concernant un autre collègue de la santé réglementé à l'ordre de réglementation auquel il appartient.

RAPPORT

« Comment savoir sur quoi je dois faire un rapport ? »



ORGANISME DE SURVEILLANCE/RÉGLEMENTATION - OSFSSS

Les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS ont des obligations de déclaration. Pour en savoir plus, visitez hscpoa.com/fr/membres-inscrits-titulaires/les-rapports-obligatoires-et-volontaires.

Définitions

Autorité

En vertu de la [*Loi de 2021 sur l'OSFSSS*](#), le pouvoir ou le droit de donner des ordres, de prendre des décisions et d'assurer la conformité.

Conditions de travail

Facteurs qui influencent l'environnement de travail comme l'équilibre travail/vie personnelle, le nombre d'heures de travail et les mesures de santé et de sécurité.

Défendre les intérêts

Pour demander du soutien ou recommander une action.

Exigences

Élément qui est obligatoire.

Gouverner

Diriger, contrôler ou gérer une organisation ou un groupe, souvent en créant des règles et en prenant des décisions qui guident ses actions.

Inscription

Lorsqu'un organisme de réglementation ou de surveillance approuve une demande d'inscription.

Programme d'amélioration continue de la qualité

Des activités d'apprentissage qui aident les PSSP à maintenir leur compétence.

Renouvellement annuel

Les informations que doivent fournir chaque année les PSSP pour maintenir leur inscription auprès de l'OSFSSS.

Responsabilités

Exigences ou devoirs que les individus doivent respecter et s'y conformer en relation avec leur travail et leur inscription auprès de leur organisme de surveillance ou de réglementation.

Surveillance/Réglementation

Protège le public en réduisant ou en éliminant les dommages potentiels qui peuvent survenir lors de la prestation de soins.